

PUBLICATION D'UN RÈGLEMENT MUNICIPAL

PROVINCE DE QUÉBEC

MUNICIPALITÉ DE SAINT-CLAUDE

Aux contribuables de la susdite municipalité

# AVIS PUBLIC

## EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ

Par la soussignée, France Lavertu, directrice générale, secrétaire-trésorière de la susdite municipalité, que le conseil, à sa session ordinaire du 7 juillet 2014,

**A adopté le règlement suivant :**

**Règlement no 2014-274-02**

**Intitulé : REGLEMENT NO 2014-27402 visant à modifier le règlement sur les permis et certificats numéro 2008-274 dans le but d'ajouter un certificat d'autorisation pour le remaniement des sols**

**Que ce règlement entre en vigueur.**

Ce règlement est déposé à mon bureau où toute personne intéressée peut en prendre connaissance.

**DONNÉ à Saint-Claude, 14 juillet 2014.**

Signé : \_\_\_\_\_  
Directrice générale, sec-très. g.m.a

---

**CERTIFICAT DE PUBLICATION (Article 420)**

Je, soussigné, France Lavertu, directrice générale et secrétaire-trésorière, résidant à Saint-Claude certifie sous mon serment d'office que j'ai publié le présent avis en en affichant une copie à chacun des endroits suivants, savoir : Bureau, Caisse populaire des Horizons.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce 14 juillet 2014.

\_\_\_\_\_  
Directrice générale et sec-très.